

CONSTITUTION ET DÉPÔT DU DOSSIER

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin de **faciliter les démarches d'inscription de vos enfants** à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, nous vous proposons de remplir le dossier d'inscription joint (**un dossier par enfant**).

Ce dossier est à remplir et accompagner des pièces demandées à la cité de la Jeunesse, avenue Jean Maffre :

L'envoi en version dématérialisée est possible **et vivement conseillé**. Merci d'envoyer le dossier **complet** par mail à contact.auriol@dso.ifac.asso.fr

Afin de faciliter notre traitement des dossiers : merci de scanner vos documents avec une application afin que vos documents soient lisibles.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ☐ Les fiches de renseignements x2 si remise en papier
- ☐ La fiche sanitaire x2 si remise en papier
- ☐ L'attestation d'assurance scolaire de l'enfant 2025/2026
- ☐ Les pages de vaccinations du carnet de santé
- ☐ Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ☐ L'attestation d'employeur des 2 parents (ou du parent ayant la garde de l'enfant). Ces attestations doivent être datées de moins de 2 mois.
- ☐ Une photo d'identité **UNIQUEMENT** pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).



NOTE EXPLICATIVE

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

INFORMATIONS

- En cas de retard ou de dossier incomplet, nous ne pourrions garantir l'accès aux différents services pour la saison 2025/2026.
- **La réception du dossier administratif de votre enfant sera effective lorsque le dossier sera complet et les impayés en cours régularisés.**
- Vous aurez un retour dès que possible dès traitement du mail soit pour vous prévenir que le dossier est complet, soit vous précisant les documents manquants. **Merci d'éviter les relances mail ou téléphonique.**

CONTACTS

En cas de questions, nous vous proposons d'échanger par mail auprès de Joris BERTAINA contact.auriol@dso.ifac.asso.fr ou au 06 63 32 10 11

INSCRIPTIONS AUX DIFFÉRENTES PÉRIODES

Vous pouvez consulter le calendrier des inscriptions pour les mercredis et vacances 2025. Le dossier de l'enfant doit être fourni **AVANT** l'ouverture des inscriptions d'une période afin de vous permettre l'accès via le portail famille. **RAPPEL : Les inscriptions ne seront pas accessibles en cas de dossier incomplet**

RÈGLEMENTS INTERIEURS

Le règlement intérieur ainsi que toutes les pièces du dossier sont téléchargeables sur le site de la commune <https://mairie-auriol.fr/> et disponibles sur le site de l'Ifac Auriol : <https://auriol.ifac.asso.fr/>

